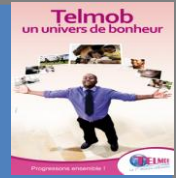





ONATEL-SA



La vie nous unit, ONATEL-SA aussi

- Mobile
- Fixe
- Internet
- Solutions Entreprises

Leader des Télécommunications au Burkina Faso




KITS TELMOB

TELMOB vous offre **3 types de KITS PREPAYES**

1 - KIT DE BIENVENUE
Il vous donne droit à :
→ un numéro Telmob
→ un crédit initial de communication des SMS.
Le Kit est vendu à 500 F TTC.

2 - KIT DUO
Il s'agit de deux kits avec deux numéros d'appel consécutifs prépayés.
Avantages :
→ un crédit initial offert
→ Appel à seulement 1 F TTC /s entre les deux numéros.
Les deux Kits sont vendus à 1 000 F TTC.

Progressons ensemble !



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2010

Boîte vocale Telmob!

Ne perdez plus vos appels !

Vous avez reçu 1 message vocal venant de 70 xx xx xx, le xx/xx/10 à 17h 59mn.

OO

Infoline 1102

Progressons ensemble !



LES TELECENTRES

Les prix les plus bas du marché

- 50 F/mn vers le fixe national
- 100 F/mn vers les mobiles
- 150 F/mn vers l'international jusqu'au 30 septembre 2010

Qui dit mieux !

Leader des Télécommunications au Burkina Faso



SOMMAIRE

Mot du président du conseil d'Administration	3
Mot du Directeur Général.....	4
Gouvernance de l'Onatel SA	5
Les chiffres clés – Mobile, Fixe & Internet	7
Les faits marquants	8
La vie boursière du titre	9
Les réalisations 2010	10
Les Principaux indicateurs financiers.....	12
Les perspectives de développement en 2011	15
Projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'avril 2011	15
Rapport du conseil d'Administration.....	16
Rapport des commissaires aux comptes.....	19
Rapport spécial des commissaires aux comptes.....	23
Les états financiers.....	25
Complément au rapport annuel de gestion exercice 2010.....	31
Abreviations et sigles.....	39

Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion 2010 de l'ONATEL SA. D'ores et déjà, je peux annoncer que nos objectifs opérationnels et financiers ont été atteints.



Dans un contexte économique difficile, l'ONATEL a fait preuve de capacité d'innovation, en réalisant des performances commerciales et financières remarquables.

L'année 2010 a été marquée par une baisse tarifaire, mais aussi une recrudescence des actes de vandalisme sur nos installations, avec d'énormes dégâts et de désagréments subis par nos clients.

Au cours de l'exercice 2010, l'ONATEL, a poursuivi les efforts de réalisation de son plan d'action. La relation client est demeurée à la base des importantes actions engagées visant à être à l'écoute de leur besoins et à répondre à leurs attentes.

Les résultats ainsi obtenus témoignent d'une

grande flexibilité. Le chiffre d'affaires atteint 102 milliards de FCFA, en progression de 7,5% par rapport à 2009; Le résultat net s'affiche à 11 milliards de FCFA en hausse de 2,3%.

L'extension et l'amélioration de la qualité du réseau ont permis d'accroître le parc des clients du mobile. Il s'établit ainsi à plus de 2,3 millions clients, en hausse de 52,7% par rapport à 2009. Le chiffre d'affaires du mobile s'affiche à 75,3 milliards de FCFA, soit une augmentation de 11%. La performance de l'activité du mobile a permis à l'ONATEL de confirmer sa position de leader sur ce marché.

Au niveau du fixe, l'activité a généré un chiffre d'affaires de 47 milliards de FCFA, en hausse de 4% par

rapport à 2009. Le parc est en régression de 6% et s'établit à 143 963 clients, alors que le parc internet a progressé de 24,3% pour atteindre 28 240 clients.

Pour l'exercice 2011, l'ONATEL entend maintenir la croissance de son chiffre d'affaires et accroître son niveau de rentabilité dans cet environnement en perpétuelle mutation. C'est pourquoi un nouveau défi nous attend.

L'ONATEL sait compter sur la confiance toujours renouvelée de ses actionnaires et de ses clients pour l'atteinte des objectifs.

Au nom du conseil d'administration, je remercie la direction générale et son équipe, l'ensemble du personnel, les clients ainsi que les actionnaires de l'ONATEL-SA

Paul G. BALMA

Président du Conseil d'Administration

Mot du Directeur Général

L'année 2010 a été marquée par un environnement économique international et national peu propice aux affaires.



Sur le plan national, l'année a été marquée par le renouvellement anticipé de la licence de Telmob en juin 2010 et l'opération de désactivation des clients non identifiés programmée par l'ARCE en décembre.

Le marché mobile a par ailleurs été sujet à une concurrence accrue ; ce qui a entraîné une érosion des prix ; conjuguée à l'adoption de la tarification à la seconde au cours du deuxième semestre.

Par ailleurs, la multiplication des actes de malveillances et de vandalismes sur le réseau téléphonique a provoqué des interruptions de services et a occasionné le mécontentement des clients ainsi qu'un manque à gagner pour l'ONATEL SA.

Malgré ces difficultés, l'ONATEL est parvenue à consolider ses acquis en manière de qualité de services et à maintenir sa position de leader sur le marché. Les différentes prévisions opérationnelles ont été atteintes et la structure financière renforcée.

Le chiffre d'affaires a progressé ainsi de 7,5% par rapport à 2009 pro forma pour s'établir à 102,9 milliards de FCFA avec un portefeuille clients en croissance de plus de 52,7% sur le mobile, -5,6% sur le fixe et +24,4% sur l'internet.

Le résultat d'exploitation enregistré également une hausse de 1,6% pour se situer à près de 22,7 milliards de FCFA, grâce notamment à l'activité mobile.

Ces résultats sont rendus possibles grâce aux efforts conjugués de l'investissement qui a permis d'accroître la capacité et la qualité du service du réseau et de l'innovation en matière d'offres de services performants et compétitifs.

Ainsi l'ONATEL SA a poursuivi en 2010, la modernisation, l'extension et la fiabilisation de ses infrastructures fixes et mobiles : 93 sites GSM et 17 sites CDMA, notamment, ont été mis en service.

Les efforts consentis en matière d'optimisation de

coûts ont permis de contenir la progression des charges à un niveau permettant d'avoir les résultats annoncés.

Le cours de l'action de l'ONATEL SA a été quasiment stable durant le premier semestre 2010 ; un léger repli a été constaté en revanche en début du deuxième semestre pour s'apprécier à la hausse vers la fin de l'année. Le cours moyen annuel s'est établi à 46 778 FCFA.

Afin de rationaliser sa gestion et bénéficier des économies d'échelle l'ONATEL-SA et Telmob-SA ont fusionné en 2010. La société Telmob-SA détenue à 100% par ONATEL SA, a ainsi fait l'objet d'une fusion-absorption avec transmission universelle de patrimoine par décision de l'Assemblée Générale du 29 décembre 2010 avec date d'effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Enfin, les stratégies de développement mises en œuvre se poursuivront en 2011 par le développement de nouveaux services de troisième génération.

Gouvernance de l'ONATEL SA

Le mode de gouvernance de l'Onatel est celui de société anonyme avec Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Monsieur Mohammed MORCHID est le Directeur Général de l'ONATEL nommé par le Conseil d'Administration, tenu le 5 janvier 2007.

A la clôture des comptes au 31 décembre 2010, le conseil d'administration était composé comme suit :

Conseil d'Administration de l'ONATEL SA		
M. Paul G. BALMA Président du Conseil d'Administration Présidence du Faso		
Membres du Conseil d'Administration	M. Larbi GUEDIRA	Directeur Général Services (Maroc Telecom)
	Mme. Janie LETROT	Directeur Général Réglementation & Affaires Juridiques
	M. Arnaud CASTILLE	Directeur Général Administratif & Financier (Maroc Telecom)
	M. Adama Amba TRAORE	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat
	M. Zacharie OUEDRAOGO	Ministère de l'Économie et des Finances
	M. Lamoussa OUALBEOGO	Ministère des Postes et des Technologies l'Information et de la Communication
	M. Brahim BOUDAUD	Directeur Marketing (Maroc Telecom)
M. Hassan RACHAD	Directeur des Ressources Humaines (Maroc Telecom)	



Paul G. BALMA



M. Zakaria OUEDRAOGO



Mme Janie LETROT



M. Arnaud CASTILLE



M. Adama Amba TRAORE



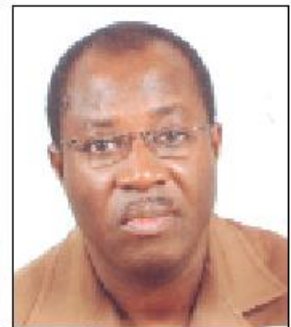
M. Larbi GUEDIRA



M. Brahim BOUDAUD



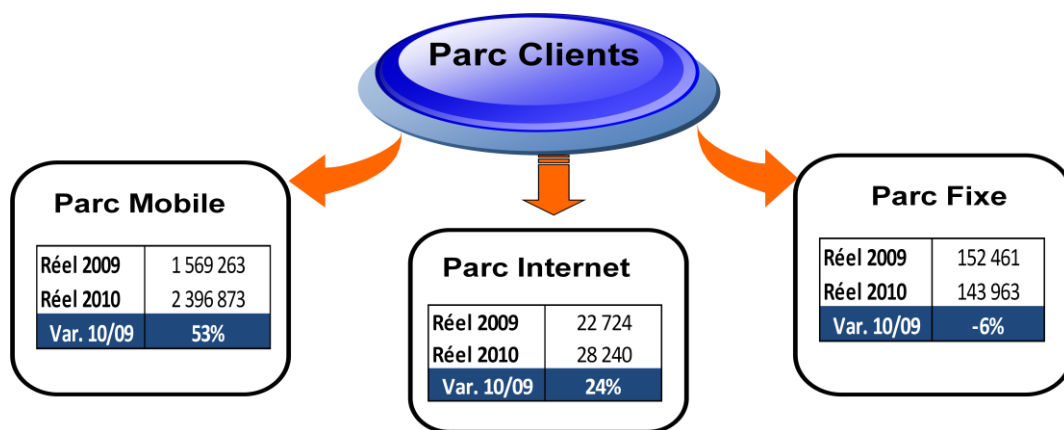
M. Hassan RACHAD



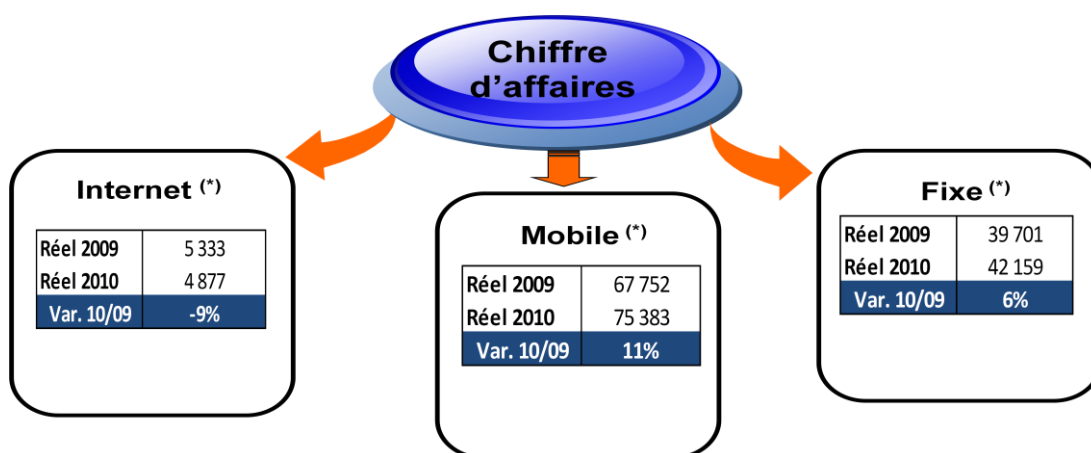
M. Lamoussa OUALBEOGO

Les Chiffres clés – Mobile, Fixe & Internet

➤ Parc clients:

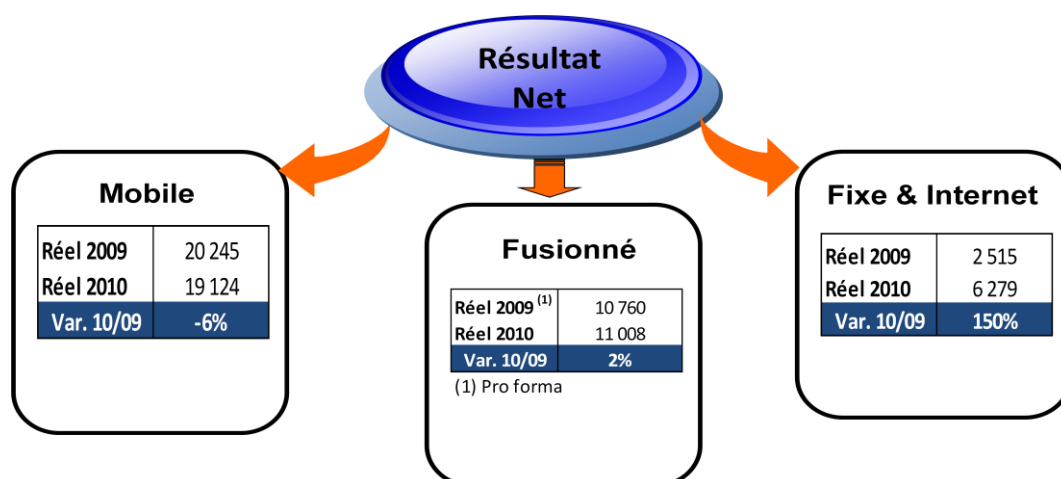


➔ **Chiffres d'affaires :**



(*) En normes IFRS

➔ **Résultat Net :**



Les faits marquants

JANVIER

Baisse tarifaire du fixe, du mobile et d'Internet



FEVRIER

Décision du gouvernement relative au renouvellement des licences des opérateurs de téléphonie mobile. Le montant de la licence est fixé à 26,33 milliards, mais intègre le fixe et Internet



MARS

Baisse de l'impôt sur les sociétés ; le taux passe de 30% à 27,5% à compter de mars 2010



AVRIL

Dépassement de 2 millions d'abonnés.

L'évaluation en conseil de ministres de l'exécution des cahiers de charges par les opérateurs de téléphonie mobile confirme la suprématie de TELMOB en termes de couverture du territoire et en nombre d'abonnés.



MAI

Mise en demeure de l'ARCE adressée aux opérateurs de payer le montant de la licence sous peine de suspension des réseaux.

Notification à l'ONATEL du renouvellement anticipé de la licence de TELMOB.



OCTOBRE

TELMOB adopte la facturation à la seconde



DECEMBRE

Tenue de l'assemblée Générale Mixte des actionnaires approuvant la fusion ONATEL SA – TELMOB SA.

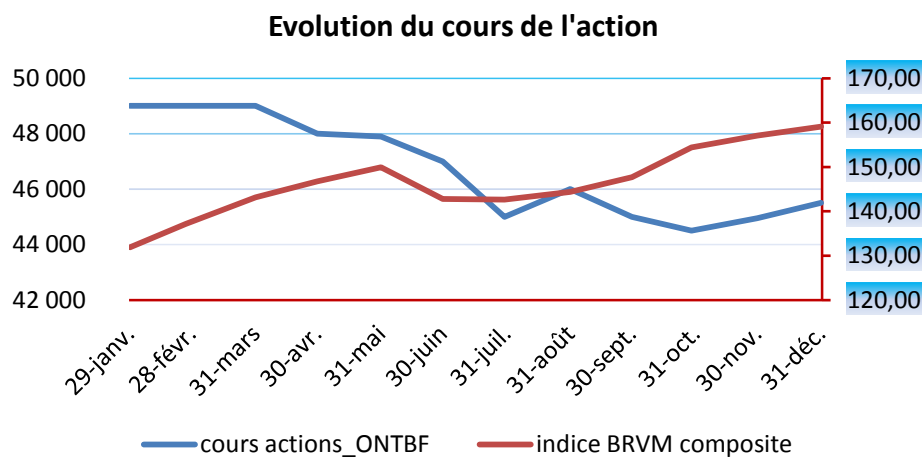


La vie boursière du titre

➔ Evolution du titre ONATEL à la BRVM

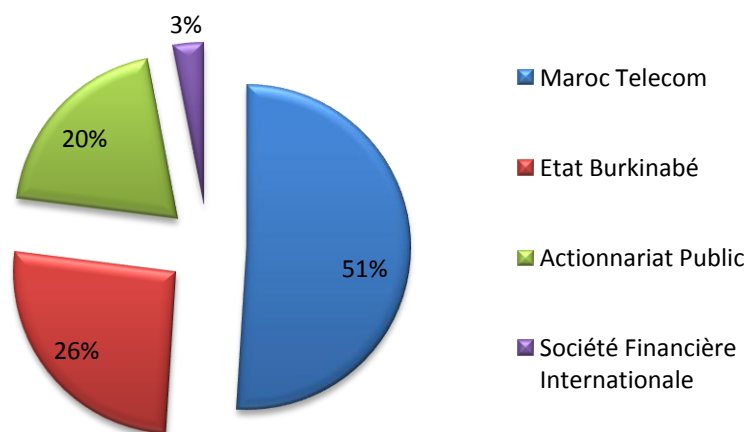
La capitalisation boursière de l'ONATEL SA au 31 décembre 2010 est de 154 717 000 000 FCFA, soit 4,5% de la capitalisation boursière du compartiment A des actions de la BRVM.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du titre ONATEL comparé à l'indice BRVM Composite durant l'année 2010.



En rappel, le capital de la société au 31 décembre 2010 est de 34 milliards FCFA, reparti comme suit :

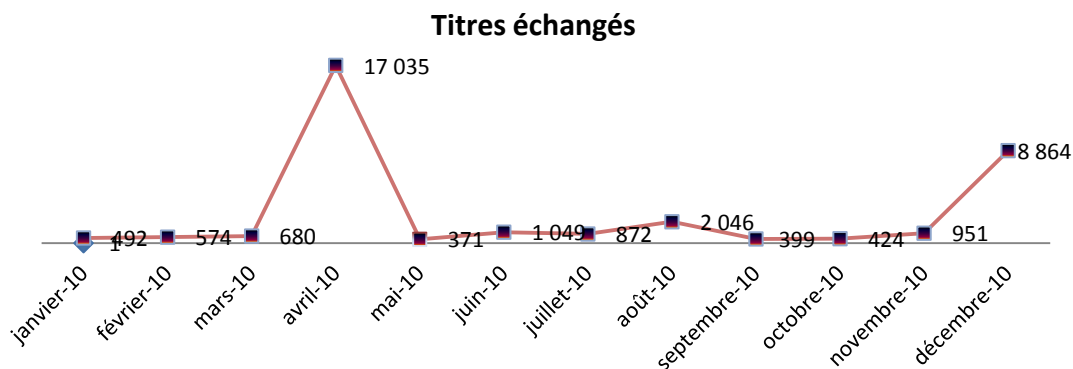
- Maroc Telecom :51%
- Etat Burkinabé :26%
- Actionnariat Public : 20%
- Société Financière Internationale : 3%



Transactions boursières

Le titre ONATEL SA a été coté en 2010 en 161 jours sur un total de 251 jours de bourse; ce qui donne une fréquence de plus 13 jours de cotation en moyenne par mois.

Le graphique suivant donne un aperçu de nombre de titres échangés par mois en 2010 :



Les réalisations 2010

L'année 2010 a été un succès pour ONATEL, avec une croissance des clients supérieure à celle de l'an dernier.

Le Groupe ONATEL a multiplié les initiatives afin d'acquérir de nouveaux clients mobiles, fixes et internet dans un environnement toujours plus concurrentiel.

(En Milliers)	2008	2009	2010	Var 10/09
Parc Mobile (*)	977,4	1 569,30	2 396,90	52,7%
Dont Prépayé	970,9	1 562,40	2390,4	53,0%
Dont Postpayé	6,49	6,89	6,52	-5,4%
Parc Fixe	145,3	152,5	143,9	-5,6%
Parc Internet	17,4	22,7	28,2	24,2%
Dont ADSL	8,77	10,47	12,4	18,4%

(*) Parc actif: correspond aux clients ayant émis ou reçu un appel voix ou SMS pendant les 3 derniers mois.

➔ Fixe et Internet

Parmi les faits qui ont marqué l'année 2010, on retiendra la percée de l'offre internet sous l'impulsion de la technologie CDMA et des offres marketing innovantes.

ONATEL a conduit avec succès sa stratégie commerciale en proposant des packs CDMA avec des bonus de communications de 10 000 F à 50 000F, une promotion sur les communications le soir et le week-end, des forfaits postpayés illimités résidentiels et professionnels, l'accès illimité à 2 numéros fixes au choix du client, en plus d'un crédit de consommation moyennant une redevance mensuelle

de 2000 F, promotions sur les communications internationales à travers l'offre Dounia, baisse de la première mise à 50 F pour les Télécentres, etc.

Le parc fixe au 31 décembre 2010 est 143 963 clients soit une baisse de 6% par rapport à 2009.

L'offre Internet a poursuivi sa croissance avec un parc de 28 240 clients à fin 2010, enregistrant ainsi une progression de 24,4%.

Cette croissance a nécessité des investissements importants notamment dans la technologie CDMA ; 17 nouveaux sites ont été mis en service en 2010. Parallèlement, des extensions de capacités des liaisons ont été opérées, pour accompagner la hausse du trafic, notamment la liaison ONATEL–TOGO TELECOM (1E1 et 1 STM1), et la liaison ONATEL–CI-Telecom (1E1).

➤ **Mobile**

Le marché du mobile s'est caractérisé cette année par une forte concurrence.

Dans ce contexte, Telmob est parvenue à accroître de façon significative sa base clients en affichant un parc actif de 2 396 873 de clients mobiles, parmi lesquels 2 390 358 prépayés et 6 515 postpayés. En valeur relative, cela représente respectivement une hausse 53% et une baisse 5,4%.

L'offre mobile de Telmob rencontre un franc succès avec des solutions innovantes comme le Kit Duo qui offre la possibilité à deux clients de communiquer entre eux à tarif réduit (1 FCFA / seconde), ou les facilités accordées aux clients pour recharger leur comptes via SMS, par transfert de crédit ou encore et très récemment par recharge électronique Nanan Express.

Pour stimuler l'usage et fidéliser nos clients, plusieurs formules sont proposées : tarifs dégressifs, bonus basés sur le cumul des recharges ou de consommation, bonus permanent pour les recharges hautes valeurs, etc.

L'année 2010 a été marquée également par la diversification de la gamme des services avec l'introduction du GPRS, du MMS et de la messagerie vocale.

Les infrastructures pour la téléphonie mobile ont également fait l'objet de nombreuses améliorations, tant en termes de qualité que de capacité.

Le réseau mobile couvre aujourd'hui plus de 78% de la population Burkinabè. Les investissements consentis à cet effet ont permis de mettre en service 93 nouveaux sites, l'extension de la capacité des plates-formes de prépaiement et de commutation à 2 millions de clients, et la mise en place des nouvelles plates-formes pour la transmission de données via le réseau mobile (GPRS), la messagerie vocale (VMS) et le service multimédia mobile (MMS).

Les Principaux indicateurs financiers

➤ Evolution du compte de résultat

(En millions FCFA)	2009 Pro forma	2010	Var. 10/09
Chiffre d'affaires	95 725	102 930	7,5%
Valeur Ajoutée	53 496	57 902	8,2%
Excedent Brut d'Exploitation	40 253	45 224	12,3%
Resultat d'Exploitation	22 310	22 676	1,6%
Resultat Financier	-3 200	-2 378	25,7%
Resultat Activites Ordinaires	19 111	20 298	6,2%
Resultat H.A.O.	-4 061	-777	80,9%
Resultat Net	10 760	11 008	2,3%

* Comptes fusionnés

Le chiffre d'affaires s'établit à 102,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 7,5% par rapport à 2009.

Le résultat d'exploitation ressort à 22,7 milliards de FCFA, en progression de 1,6% par rapport à 2009.

Le résultat financier s'établit à -2,3 milliards FCFA, en amélioration de 25,7% par rapport à 2009;

Le résultat des activités ordinaires a connu une évolution ascendante pour atteindre 20,2 milliards de FCFA, soit une variation de +6,2% par rapport à 2009.

Le résultat hors activité ordinaire est de -0,77 milliards de FCFA contre -4,06 milliards de FCFA en 2009 soit une hausse de 80,9%.

Le résultat net de l'exercice connaît une évolution ascendante. Il s'établit à 11 milliards soit une hausse de 2,3% par rapport à 2009 grâce aux performances du Mobile.

➤ Evolution du Bilan

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2010 connaît une hausse de 12% passant ainsi à 229 milliards de FCFA.

Le bilan se synthétise comme suit :

Actif du Bilan :

En millions FCFA	2009 Pro forma	2010	Var. 10/09
Actif Immobilisé	132 352	150 243	14%
Charges Immobilisées	32	15	
Immobilisations Incorporelles	4 524	19 616	
Immobilisations Corporelles	125 604	127 760	
Avances et acomptes versés sur Immob	691	1 262	
Immobilisations Financières	1 502	1 591	
Actif Circulant	61 313	68 850	12%
Actif circulant H.A.O.	36	4	
Stocks	6 265	5 324	
Créances et emplois assimilés	55 012	63 522	
Trésorerie Actif	11 635	9 880	-15%
Titres de placement	0	10	
Valeurs à encaisser	312	232	
Banques, chèques Post.caisses	11 323	9 637	
Ecart de conversion :			
Ecart de conversion-Actif	102	72	
Total	205 402	229 045	12%

Actif immobilisé :

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 150,2 milliards de FCFA, en augmentation de 14% par rapport à 2009; due notamment au renouvellement de licence mobile d'un montant de 17 milliards FCFA.

Actif circulant :

L'actif circulant est de 68,8 milliards de FCFA, en hausse de 12% par rapport à 2009 ; principalement due à l'augmentation des créances clients et vis-à-vis des opérateurs locaux et internationaux.

Trésorerie Actif :

La totalité des avoirs s'élève à 9,8 milliards FCFA contre 11,6 milliards de FCFA en 2009 soit une baisse de 15% Cela s'explique par :

- les comptes bancaires séquestres destinés aux remboursements des emprunts contractés,
- les Dépôts à termes (DAT) constitués au cours de l'exercice en vue de faire face aux services de la dette (obligations contractuelles).

- Passif du Bilan:

En millions FCFA	2009 Pro forma	2010	Var. 10/09
Ressources Stables	113 698	117 357	3%
Capitaux propres et Ress. Assimilées	64 717	75 313	
Capital	34 000	34 000	
Primes et Réserves	18 780	29 539	
Résultat net de l'exercice	10 760	11 008	
Autres capitaux propres	1 178	766	
Dettes Financières et Ress. Assimilées	48 981	42 044	
Emprunts	40 670	33 614	
Dettes financières diverses	3 907	3 782	
Provisions financières pour risques et charges	4 404	4 648	
Passif Circulant	85 126	103 133	21%
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	15 697	21 557	
Clients, avances reçues	31	31	
Fournisseurs d'exploitation	17 010	22 453	
Dettes fiscales	16 387	20 993	
Dettes sociales	2 816	2 898	
Autres dettes	33 108	35 196	
Risques provisionnés	77	4	
Trésorerie - Passif	6 565	8 547	30%
Banques, crédits de trésorerie	6 382	6 963	
Banques, découverts	183	1 584	
Ecart de conversion :			
Ecart de conversion-Passif	13	8	
Total	205 402	229 045	12%

Les ressources stables de l'exercice s'élèvent à 117,4 milliards de FCFA contre 113,7 milliards en 2009, soit une hausse de 3% due à l'augmentation du résultat net.

Capitaux propres :

Les capitaux propres sont de 75,3 milliards de FCFA contre 64,7 milliards en 2009, soit une hausse de 16% imputable au résultat largement bénéficiaire de l'année 2010.

Ils sont constitués de :

- Capital social 34,00 Mds
- Primes d'apport, d'émission, de fusion 22,49 Mds
- Réserves indisponibles 3,24 Mds
- Réserves libres 3,8 Mds
- Résultat 2010 avant répartition 11 Mds
- Subventions d'investissement 0,76 Mds

Dettes financières et ressources assimilées :

Les dettes financières et ressources assimilées s'élèvent à 42,04 milliards de FCFA, contre 48,98 milliards soit une baisse de 14%. Cette évolution s'explique essentiellement par le remboursement d'emprunts.

Passif circulant :

Le passif circulant s'élève à 103,13 milliards de FCFA contre 85,12 milliards de FCFA en 2009 imputables essentiellement aux dettes fiscales et ARCE.

Trésorerie Passif

Les concours bancaires s'élèvent à 8,5 milliards de FCFA contre 6,5 milliards de FCFA par rapport à 2009.

Les perspectives de développement en 2011

➤ Rappel du plan d'actions 2011

- **Etendre le réseau d'accès en cohérence avec les exigences du cahier des charges**, en offrant le service à 8 300 nouveaux clients et procéder à l'extension du réseau de transmission pour répondre aux besoins en bande passante ;
- **Améliorer l'ARPU**, en développant l'usage au moyen d'offres innovantes et de promotions ;
- **Poursuivre l'extension du réseau Mobile** pour couvrir de nouvelles localités et axes routiers et décongestionner les agglomérations à fort trafic ;
- **Étendre l'accès Internet haut débit via les réseaux ADSL et BLR** en cohérence avec l'évolution du marché de l'Internet.

➤ Principaux objectifs 2011

Fixe & Internet :

- Recruter 8 300 nouveaux clients Fixe et 12 000 clients internet
- Réaliser un chiffre d'affaires de plus de 46 milliards de FCFA.

Mobile :

- Recruter plus de 785307 clients
- Réaliser un chiffre d'affaires de plus de 84,7 milliards de FCFA

Projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'avril 2011

Le Conseil d'Administration propose l'adoption de 4 résolutions par l'Assemblée Générale d'avril 2011

- Les deux premières résolutions concernent l'approbation des rapports, des Etats financiers et des comptes fusionnés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
- La troisième résolution a trait à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que la proposition d'affectation du résultat dudit exercice ;
- La quatrième résolution donne les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Direction Générale

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACTIVITE

L'année 2010 a été marquée par le renouvellement anticipé de la licence de Telmob, l'accentuation de la concurrence exprimée notamment à travers des baisses tarifaires et le passage à la facturation à la seconde.

Malgré ce contexte difficile, l'ONATEL-SA, a pu garder sa position de leader sur le marché et réaliser des résultats en nette amélioration.

Le portefeuille des clients de la téléphonie mobile a enregistré une augmentation de 52,7% pour s'établir à 2 396 873 abonnés actifs. Le parc des clients internet a connu pour sa part une hausse de 24,3% pour atteindre 28 240.

Le parc des clients Fixe enregistre en revanche une baisse de 6% et s'établit à 143 963 clients.

L'année 2010 a été aussi marquée par l'adoption par l'Assemblée Générale Mixte de la fusion ONATEL-TELMOB

LES RESULTATS

Les comptes 2010 ont fait l'objet de contrôle et de vérification par les commissaires aux comptes SECCAPI et SOFIDEC qui ont présenté leur rapport de communication au Conseil d'Administration.

Le chiffre d'affaires s'établit à 102,9 milliards de FCFA, en progression de 7,5% par rapport à 2009 pro forma. Le chiffre d'affaire continu à croître sous l'effet du parc et de la stratégie commerciale mise en œuvre par l'ONATEL malgré les contre-performances de la téléphonie fixe.

Le chiffre d'affaires de l'activité Mobile s'établit à 75,3 milliards de FCFA, soit une croissance de 11%. Le chiffre d'affaires du Fixe et Internet a connu pour sa part une hausse de 5% par rapport à 2009, pour se situer en 2010 à 47 milliards de FCFA.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) affiche une croissance de 12,3% soit un montant de 45,2 milliards de FCFA.

Le résultat net est en progression de 2,3% par rapport à 2009 pro forma soit un montant de 11 milliards de FCFA.

LES DIVIDENDES

Les administrateurs ont proposé la distribution de dividendes d'un montant de 10,2 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2010, soit un montant par action net d'IRVM de 2 625 FCFA.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du mois de juin 2011.

LES RESSOURCES STABLES

Les ressources stables s'élèvent à 117,3 milliards de francs CFA en 2010 contre 113,7 milliards de FCFA en 2009 pro forma soit une croissance de 3%.

Les capitaux propres s'établissent à 75,3 milliards de FCFA, en hausse de 16% par rapport à 2009 pro forma. Cette hausse est imputable au résultat bénéficiaire de l'exercice 2010.

Il est à noter que les capitaux propres de l'ONATEL tiennent compte de l'opération de fusion absorption des deux sociétés ONATEL-TELMOB en date du 1er janvier 2010.

Les dettes financières baissent de 14% dû au remboursement d'emprunt et s'élèvent à 42,04 milliards de FCFA.

DIVERSES INFORMATIONS

Le conseil d'Administration vous informe des faits suivants :

Autorisation d'emprunt :

La Direction Générale a fait état d'un besoin de financement à moyen et long terme de l'ONATEL estimé à cinq milliards de francs CFA.

Le Conseil d'Administration après avoir apprécié le niveau de l'endettement a autorisé le recours, en cas de nécessité, à un emprunt à moyen terme de 5 milliards de FCFA.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres dont 5 membres pour Maroc Telecom et 4 membres pour l'Etat Burkinabè.

Le conseil d'Administration s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'année 2010 pour arrêter les comptes de l'exercice 2009, les comptes du premier semestre 2010, pour adopter le budget 2011 et enfin pour la fusion ONATEL-TELMOB.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les membres du Conseil d'administration ont été informés après la session du dit conseil d'un événement dont la comptabilisation modifie les états financiers de l'ONATEL d'un montant de 100 millions de francs CFA.

Un complément au rapport de gestion a été soumis à l'appréciation des membres du conseil d'administration.

Ouagadougou, le 16 mars 2011

Le Président du Conseil d'Administration

Paul G BALMA
Chevalier de l'ordre National

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Au 31.12.2010**

**OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL S.A.)****01 BP 10 000 OUAGADOUGOU****BURKINA FASO****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A L'ASSEMBLÉE GENERALE DES ACTIONNAIRES****Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2010**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ONATEL S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'exercice professionnel. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables du Système comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ONATEL S.A. à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée nous devons porter à votre connaissance les faits suivants :

TELMOB SA a fait l'objet d'un redressement fiscal sur l'IRVM suite à la distribution des dividendes effectuée exclusivement au profit de l'ONATEL SA courant 2010.

Le montant réclamé par l'administration fiscale s'établit à 2,54 milliards FCFA dont 1,27 milliards FCFA de droits simples.

La société, contestant formellement le chef de redressement, a introduit une requête auprès de la Direction Générale des Impôts en vue d'obtenir un abandon total des sommes mises en cause.

Nous ne pouvons présager de l'issue probable de ce litige fiscal qui pourrait avoir des incidences sur les comptes de l'ONATEL SA que nous ne sommes pas, à la date du présent rapport, en mesure d'évaluer.

IIVÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

II.1 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de l'Office National de Télécommunications du Burkina (ONATEL SA).
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

II.2 Informations

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de l'ONATEL SA du 29 décembre 2010 a approuvé la fusion-absorption de la société TELMOB SA par la société ONATEL SA, avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

L'opération de fusion-absorption ainsi réalisée constitue, dans le cadre des liens de participation existants entre les deux sociétés, une pure opération de restructuration interne visant à simplifier les processus de gestion des activités respectives de ces sociétés dans un cadre harmonisé et permettant de générer des économies et d'améliorer à terme la rentabilité globale de l'entité fusionnée.

Du fait de la détention de la totalité des actions de TELMOB SA par ONATEL SA, cette opération de fusion ne s'est pas traduite par une augmentation de capital de la société ONATEL SA. La totalité des titres de TELMOB SA initialement détenus par ONATEL SA ont été purement et simplement annulés pour leur valeur nette comptable en contrepartie de la constatation de l'actif net comptable de TELMOB SA au 1er janvier dans les comptes de l'ONATEL SA à cette date. En conséquence, et compte tenu de la distribution par la société TELMOB de dividendes à hauteur de 15 000 000 000 FCFA au cours de l'exercice 2010, l'opération de fusion s'est soldée par un boni de fusion d'un montant de 22 498 212 589 FCFA, représentatif des résultats (après impôts) cumulés et non distribués de la société TELMOB SA à la date d'effet de la fusion.

En rappel, la fusion a été réalisée sous réserve de l'obtention du ministère des postes et des technologies de l'information et de la communication de l'arrêté autorisant le transfert à l'ONATEL SA de la licence mobile octroyé à la société TELMOB SA en juin 2010 pour une durée de 10 ans. A la date du présent rapport, la société n'a toujours pas obtenu cet arrêté.

Fait à Ouagadougou, le 17 mars 2011.

Les commissaires aux comptes

Pour SECCAPI SARL

Pour SOFIDEC SA

Françoise TOE

Associée Gérante

Expert Comptable Diplômée d'Etat

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts

Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

Oumarou Gilbert SINARE

Administrateur Général

Expert Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts

Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

**OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL S.A.)****01 BP 10 000 OUAGADOUGOU****BURKINA FASO****RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A L'ASSEMBLÉE GENERALE DES ACTIONNAIRES****Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

**I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE
L'EXERCICE 2010**

En application des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme portant Droit des Sociétés Commerciales et du GIE de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle telle que visée par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et du GIE.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient selon les termes de l'Acte Uniforme portant Droit des Sociétés Commerciales et du GIE de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

II CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2010**▪ Contrat d'engagement de services entre ONATEL S.A. et la Société MAROC TELECOM**

Date de signature 20 septembre 2007

Nature et objet Contrat par lequel MAROC TELECOM s'engage à assister l'ONATEL S.A. dans les domaines suivants :

- ✓ la stratégie et le développement
- ✓ l'organisation
- ✓ les réseaux fixes et mobiles
- ✓ le commercial et le marketing
- ✓ les finances
- ✓ les achats
- ✓ les ressources humaines
- ✓ les systèmes d'information
- ✓ les interconnexions et les engagements réglementaires de l'ONATEL

Modalités et rémunération Le montant des prestations facturées à l'ONATEL au titre de ce contrat s'élève à 1 079 818 842 FCFA pour l'exercice 2010. Toutefois, il convient de préciser que ce contrat est conclu pour une durée initiale de trois ans et se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation faite par les parties.

Telles sont les informations que nous avons estimé devoir vous communiquer dans le cadre du présent rapport.

Fait à Ouagadougou le 17 mars 2011.

Les commissaires aux comptes

Pour SECCAPI SARL

Pour SOFIDEC SA

Françoise TOE
Associée Gérante
Expert Comptable Diplômée d'Etat
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina
Faso

Oumarou Gilbert SINARE
Administrateur Général
Expert Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina
Faso

ETATS FINANCIERS FUSIONNES DE L'ONATEL-SA
Au 31.12.2010 (en millions de FCFA)

BILAN AU 31 12 2010 (en millions de FCFA)

ACTIF		PASSIF	
Charges immobilisées	15,2	Capital	34 000,0
Immobilisations incorporelles	19 615,6	Primes de fusion	22 498,2
Immobilisations corporelles	129 021,9	Réserves indisponibles	3 242,5
Immobilisations financières	1 590,5	Réserves libres	3 798,5
Stocks	5 324,4	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	11 007,9
Créances et emplois assimilés	63 598,2	Autres capitaux propres	765,7
Trésorerie-actif	9 879,5	Dettes financières et ressources assimilées	42 044,2
			103
		Passif circulant	141,3
		Trésorerie-passif	8 547,0
			229
TOTAL	229 045,2	TOTAL	045,2

COMPTE DE RESULTAT AU 31 12 2010(en millions de FCFA)

CHARGES		PRODUITS	
Achats de marchandises	72,6	Ventes de marchandises	98,5
Achats de matières et fournitures consommés	4 850,5		102
Consommation intermédiaires	41 083,5	Ventes de produits fabriqués	534,9
Charges de personnel	12 677,9	Production stockée	546,4
Dotations aux amortissements	24 762,9	Produits accessoires	296,4
Charges financières	2 925,1	Autres produits	432,5
Charges HAO	1 188,8	Valeur ajoutée	57 902,0
Impôt sur le résultat	8 513,5	Excédent Brut d'exploitation(E.B.E)	45 224,1
		Reprises de provisions	996,0
		Transferts de charges	1 218,8
		Résultat d'exploitation	22 675,9
		Produits financiers	547,5
		Résultat des activités ordinaires	20 298,3
		Produits HAO	411,9
		Résultat HAO	-776,9
		Bénéfice net	11 007,9

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS(TAFIRE)(en millions de FCFA)

Capacité d'Autofinancement Globale(CAFG) = 35 485,7			
Frais financiers	2 474,5	Excédent Brut d'Exploitation	45 224,1
Pertes de change	450,5	Transfert de charges d'exploitation	1 218,8
Impôts sur le résultat	8 513,5	Revenus financiers	254,1
		Gains de change	227,3
Variation globale nette des créances	8 480,6	Variation globale nette des stocks	940,5
		Variation globale nette des dettes circulantes	12 142,2
Variation du Besoin de Financement d'Exploitation			4 602,1
Excédent de trésorerie d'exploitation(E.T.E) (E.B.E - Var. B.F.E) = 49 826,2			
Emplois		Ressources	
Investissement total	42 536,7	Capacité d'Autofinancement Globale(CAFG)	35 485,7
Emplois financiers contraints	12 850,1	Variation du besoin de financement d'exploitation	4 602,1
		Variation du besoin de financement H.A.O	5 893,1
		Emprunt	5 668,9
Insuffisance de ressources de financement	3 737,0		
Emplois		Ressources	
Trésorerie nette à la clôture (Actif=9 879 544 001; Passif =8 547 006 434)	1 332,5	Trésorerie nette à l'ouverture (Actif=11 634 839 052; Passif =6 565 278 525)	5 069,6
		Trésorerie nette	3 737,0

ETATS FINANCIERS DE L'ONATEL-SA
Au 31.12.2010 (en millions de FCFA)

BILAN ONATEL AU 31 12 2010 (en millions de FCFA)

ACTIF		PASSIF	
Charges immobilisées	15,2	Capital	34 000,0
Immobilisations incorporelles	1 099,9	Primes de fusion	0,0
Immobilisations corporelles	65 477,2	Réserves indisponibles	3 242,5
Immobilisations financières	18 049,9	Réserves libres	3 798,5
Stocks	3 614,5	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	6 279,3
	133		
Créances et emplois assimilés	116,2	Autres capitaux propres	765,7
Trésorerie-actif	8 336,7	Dettes financières et ressources assimilées	35 655,8
			144
		Passif circulant	760,8
		Trésorerie-passif	1 207,0
TOTAL	229 709,6	TOTAL	229 709,6

COMPTE DE RESULTAT ONATEL AU 31 12 2010 (en millions de FCFA)

CHARGES		PRODUITS	
Achats de marchandises	72,6	Ventes de marchandises	98,5
Achats de matières et fournitures consommés	2 376,6	Travaux et services vendus	43 534,3
Consommation intermédiaires	29 562,1	Production immobilisée	546,4
Charges de personnel	12 489,0	Produits accessoires	3 404,2
Dotations aux amortissements	13 078,7	Autres produits	185,6
Charges financières	2 441,8	Valeur ajoutée	15 757,7
Charges HAO	268,5	Excédent Brut d'exploitation(E.B.E)	3 268,7
Impôt sur le résultat	256,2	Reprises de provisions	76,0
		Transferts de charges	3 166,9
		Résultat d'exploitation	-6 567,1
		Produits financiers	15 401,1
		Résultat des activités ordinaires	6 392,2
		Produits HAO	411,9
		Résultat HAO	143,4
		Bénéfice net	6 279,3

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE) ONATEL (en millions de FCFA)

Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG) = 19 072,6			
Frais financiers	2 244,1	Excédent Brut d'Exploitation	3 268,7
Pertes de change	197,8	Transfert de charges d'exploitation	3 166,9
Impôts sur le résultat	256,2	Revenus financiers	14 737,5
		Transfert de charges financières	401,2
		Gains de change	196,3
Variation globale nette des créances	39 508,2	Variation globale nette des stocks	1 072,3
		Variation globale nette des dettes circulantes	39 921,8
Variation du Besoin de Financement d'Exploitation			1 485,9
Excédent de Trésorerie d'Exploitation(E.T.E) (E.B.E - Var. B.F.E) = 5 301,0			
Emplois		Ressources	
Investissement total	6 257,9	Capacité d'Autofinancement Globale(CAFG)	19 072,6
Variation du besoin de financement H.A.O	2 540,0	Variation du besoin de financement d'exploitation	1 485,9
Emplois financiers contraints	12 848,7	Emprunt	549,3
		Autres dettes financières	6,9
Insuffisance de ressources de financement	531,8		
Emplois		Ressources	
Trésorerie nette à la cloture (Actif=8 336 678 138 ; Passif =1 206 992 756)	7 129,7	Trésorerie nette à l'ouverture (Actif=9 846 123 315 ; Passif =2 184 671 930)	7 661,5
		Trésorerie nette	531,8

ETATS FINANCIERS DE TELMOB-SA
Au 31.12.2010 (en millions de FCFA)

BILAN TELMOB AU 31 12 2010 (en millions de FCFA)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	18 515,6	Capital	10 746,0
Immobilisations corporelles	63 544,7	Primes de fusion	0,0
Immobilisations financières	31,0	Réserves indisponibles	2 149,2
Stocks	1 709,8	Réserves libres	20 310,9
Créances et emplois assimilés	56 523,8	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	19 224,1
Trésorerie-actif	1 542,9	Dettes financières et ressources assimilées	12 132,9
		Passif circulant	69 964,8
		Trésorerie-passif	7 340,0
TOTAL	141 867,9	TOTAL	141 867,9

COMPTE DE RESULTAT TELMOB AU 31 12 2010 (en millions de FCFA)

CHARGES		PRODUITS	
Achats de matières et fournitures consommés	2 473,9	Ventes de produits fabriqués	
Consommation intermédiaires	28 924,7	Travaux et services vendus	72 322,7
Charges de personnel	1 512,7	Production stockée (ou déstockage)	78,5
Dotations aux amortissements	11 684,3	Produits accessoires	68,0
Charges financières	983,2	Autres produits	245,6
Charges HAO	920,3	Valeur ajoutée	41 316,3
Impôt sur le résultat	8 157,1	Excédent Brut d'exploitation(E.B.E)	39 803,6
		Reprises de provisions	940,3
		Transferts de charges	183,4
		Résultat d'exploitation	29 243,0
		Produits financiers	41,7
		Résultat des activités ordinaires	28 301,5
		Produits HAO	0,0
		Résultat HAO	-920,3
		Bénéfice net	19 224,1

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS(TAFIRE) TELMOB (en millions de FCFA)

Capacité d'Autofinancement Globale(CAFG) = 30 888,3			
Frais financiers	730,5	Excédent Brut d'Exploitation	39 803,6
Pertes de change	252,7	Transfert de charges d'exploitation	183,4
Impôts sur le résultat	8 157,1	Revenus financiers	41,7
		Gains de change	0,0
Variation globale nette des stocks	131,8	Variation globale nette des dettes circulantes	34 167,2
Variation globale nette des créances	30 414,7		
Variation du Besoin de Financement d'Exploitation			3 620,7
Excédent de trésorerie d'exploitation(E.T.E) (E.B.E - Var. B.F.E) = 43 424,3			
Emplois		Ressources	
Investissement total	36 587,1	Auto Financement(AF)	15 908,6
Emplois financiers contraints	324,1	Variation du besoin de financement d'exploitation	3 620,7
		Variation du besoin de financement H.A.O	8 433,0
		Emprunt	5 000,0
Insuffisance de ressources de financement	3 205,3	Autres dettes financières	743,6
Emplois		Ressources	
Trésorerie nette à la cloture	-5 797,1	Trésorerie nette à l'ouverture	-2 591,9
(Actif=1 542 865 863; Passif = 7 340 013 678)		(Actif=1 788 715 737 ; Passif =4 380 606 595)	
		Trésorerie nette	3 205,3

Complément au Rapport Annuel de Gestion

Exercice 2010

Ce rapport constitue un complément au rapport annuel, conformément à la section 16 du droit OHADA relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

L'interprétation qui prévalait de l'article 30 de la loi n°08-2010/AN du 29 janvier 2010 relative au principe de traitement fiscal des charges d'amortissements pour les immobilisations nouvellement mises en service, consiste à admettre en déduction l'amortissement relatif aux immobilisations mises en service et facturées.

Cette situation se traduisait par la perte du bénéfice de déductibilité des charges d'amortissements au titre des immobilisations mises en services et non facturés.

Ainsi, le 11 janvier 2011, l'ONATEL a introduit auprès de l'administration fiscale une requête relative à l'interprétation de l'article 30 de la loi n°08-2010/AN.

En réponse, la Direction Générale des impôts, en date du 28 Février 2011 a apporté les éclaircissements suivants ⁽¹⁾; lesquels changent fondamentalement le traitement fiscal opéré sur les comptes de l'exercice 2010.

S'agissant du point de départ de l'amortissement, l'alinéa 3 de l'article 30 de la loi précité énonce que : « Le point de départ du calcul des amortissements est constitué par le jour de mise en service du bien.

L'amortissement est calculé au prorata de la période qui s'étend de la date de mise en service à la date de clôture de l'exercice... ». La preuve de la mise en service peut être apportée par tout moyen puisqu'il s'agit d'un fait juridique (procès verbal ou autre forme de preuve).

L'impact financier se chiffre à 100 178 466 FCFA en plus sur le résultat net de TELMOB précédemment arrêté.

Pour rappel, les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2010, examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 14 Février 2011 se présentent comme suit :

(1) Voir Annexe 1

(2)

Entité	Résultat avant impôt	IS	Résultat net
ONATEL	6 535 567 443	256 231 671	6 279 335 772
TELMOB	27 381 190 077	8 257 291 912	19 123 898 165
Etats fusionnés	19 521 466 327	8 513 523 583	11 007 942 744

La prise en compte de l'impact de ce nouveau traitement sur le résultat net de Telmob se présente en compte ⁽³⁾ :

Entité	Résultat avant impôt	IS	Résultat net
ONATEL	6 535 567 443	256 231 671	6 279 335 772
TELMOB	27 381 190 077	8 157 113 446	19 224 076 631
Etats fusionnés	19 521 466 327	8 413 345 117	11 108 121 210

Par ailleurs et conformément à la législation en vigueur et aux normes comptables OHADA, section 16 aliéna D « Evènements postérieurs à la clôture et rapport de gestion » ⁽²⁾ et compte tenu que l'évènement en question n'affecte pas de façon grave la continuité de l'exploitation, il n'est pas procédé à un nouvel arrêté des comptes et la convocation du Conseil d'administration ; un complément au rapport de gestion est suffisant pour relater l'évènement et recueillir l'appréciation des administrateurs.

Tel est l'objet du présent complément au rapport annuel de gestion.

(3) Voir annexe 2

Annexe 1 : Réponse de la Direction Générale des impôts

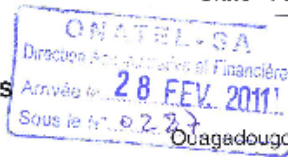
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DE LA LEGISLATION
ET DU CONTENTIEUX



28 FEV. 2011

N° 2011 000349 /MEF/SG/DGI/DLC/s/

LE DIRECTEUR GENERAL
DES IMPOTS

À

Monsieur le Directeur administratif
et financier de ONATEL SA
Tél. : 50 33 40 01

-OUAGADOUGOU-

Objet : Votre demande d'éclaircissements

Réf : V/L n°2011-0010/DG.ONATEL-
SA/DAF/DE du 11 janvier 2011

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous m'avez saisi aux fins d'obtenir des éclaircissements sur les pièces comptables requises pour fonder la constatation de l'amortissement d'un bien entrant nouvellement dans les actifs immobilisés d'une entreprise, d'une part. D'autre part, vous souhaitez voir des précisions sur la base de l'amortissement en cas de clause de variation de prix.

En réponse, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit.

La question posée à ce sujet a deux branches. Elle porte, d'une part, sur les pièces justificatives de l'amortissement, d'autre part, sur la base de l'amortissement.

1

A- Les pièces justificatives de l'amortissement

L'alinéa 2 de l'article 30 de la loi n° 08-2010/AN du 29 janvier 2010 portant création de l'impôt sur les sociétés dispose que : « Ne sont pas admis en franchise d'impôt les amortissements se rapportant à des biens meubles et immeubles inscrits à l'actif et n'ayant pas fait l'objet de mutation au nom de la société... »

Ainsi, pour être amorti, le bien en cause doit appartenir à la société en toute propriété. A ce titre, la société doit disposer des pièces prouvant qu'elle est propriétaire du bien. Le code civil indique que dans le contrat de vente, la propriété est acquise à l'acheteur dès qu'il y a l'accord sur la chose et le prix.

Dans le cas où il y a rédaction d'un acte de vente, ce dernier suffit à justifier l'amortissement du bien. S'il n'y a pas de contrat écrit, la facture tient lieu de preuve. Dans le cas où la délivrance du bien a précédé l'établissement de la facture, la société peut inscrire le bien dans ses actifs et l'amortir sur la base des pièces existantes (bon de livraison, documents douaniers etc.) en attendant la facture. Bien entendu, dans les autres voies d'acquisition comme la vente aux enchères, par exemple, les pièces sont différentes.

S'agissant du point de départ de l'amortissement, l'alinéa 3 de l'article 30 de la loi précité énonce que : « Le point de départ du calcul des amortissements est constitué par le jour de mise en service du bien.

L'amortissement est calculé au prorata de la période qui s'étend de la date de mise en service à la date de clôture de l'exercice... ». La preuve de la mise en service peut être apportée par tout moyen puisqu'il s'agit d'un fait juridique (procès verbal ou autre forme de preuve).

B- La base de l'amortissement

Dans le cas des biens importés en devises étrangères, l'article 51 de l'acte uniforme du 24 mars 2000 portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises indique la solution. Il dispose que « Les biens acquis en devises sont comptabilisés dans l'unité monétaire légale du pays par conversion de leur cours en devises, sur la base du cours de change du jour de l'acquisition. **Cette valeur est maintenue au bilan jusqu'à la date de consommation, de cession ou de disparition des biens** ».

Le jour de l'acquisition du bien qui est le jour référence, c'est le jour de la conclusion du contrat de vente (accord écrit ou verbal sur la chose et le prix) puisque c'est ce jour que l'acheteur devient propriétaire du bien. L'amortissement est calculé sur la base de cette valeur d'entrée.

Dans le cas des achats, la valeur à amortir est égale au coût de revient, c'est à dire le coût d'achat. Ce dernier comprend le prix d'achat et les frais d'achat. Pour l'achat de matériel, les frais d'achat inclus dans la

valeur à amortir comprennent les droits de douane, les frais de transport, d'installation et de montage.

Lorsque le paiement a lieu après la date d'acquisition, les gains ou les pertes de change (articles 52 et suivant de l'acte uniforme) relatifs au règlement de la dette fournisseur sont constatées. Ces circonstances de paiement n'ont aucun effet sur la valeur d'amortissement en vertu de l'article 51 de l'acte uniforme sus mentionné.

En définitive, il y a lieu de retenir que dans les contrats de vente, la législation fiscale épouse les solutions du droit comptable en matière d'acquisition et que les problèmes de change qui peuvent en résulter n'ont aucun effet en matière d'amortissement dans la mesure où le bien entre dans le patrimoine au prix de revient au jour de l'acquisition.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir, **Monsieur le Directeur**, l'expression de ma constante disponibilité.

P. le Directeur général des impôts
et p.i l'Inspectrice générale des services



Ampliation :
- DGE

Annexe 2 Extrait du Droit OHADA Section 16 « Événement postérieur à la clôture »

Section 16 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Alinéa D — EVENEMENTS POSTERIEURS ET RAPPORT DE GESTION

Dans le "rapport de gestion" (sociétés commerciales), obligation est faite aux dirigeants **d'exposer les événements importants survenus** entre la date de clôture et la date dudit rapport (date d'arrêté des comptes).

Deux différences existent par rapport à l'aspect comptable exposé ci-dessus :

ne sont à mentionner que les événements **importants** ; en revanche le "lien direct et prépondérant" n'est pas exigé.

En outre, si de tels événements importants surviennent après l'arrêté des comptes jusqu'à la date de l'Assemblée générale, il paraît prudent et loyal, pour les dirigeants :

de rédiger un complément au rapport de gestion ;

de procéder à un nouvel arrêté des comptes et des états financiers et de rédiger un nouveau rapport de gestion, si ces événements sont particulièrement graves et remettent notamment en cause la continuité de l'exploitation.

➤ **Annexe 3 Tableau comparatif de détermination du résultat fiscal**

TELMOB

Résultat Fiscal AU 31 DEC 2010

24/01/2011

DETERMINATION RESULTAT FISCAL TELMOB AU 31 12 2010		2010	2010 CORRIGE
I. REINTEGRATIONS - BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		27 381 190 077	27 381 190 077
Amortissements non déductibles		364 285 330	0
Provisions et charges à payer non déductibles		2 360 825 568	2 360 825 568
Amendes et Pénalités de toute nature		1 079 617	1 079 617
Cadeaux - dons - libéralités		105 225 290	105 225 290
Quote part LASM services de télécommunications + Production immobilisée		54 332 471	54 332 471
Autres réintégrations (à détailler sur feuillet séparé) téléphone fixe non déductible		13 959 273	13 959 273
TOTAL I		30 280 897 626	29 916 612 296
II. DEDUCTIONS - PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice		254 381 584	254 381 584
TOTAL II		254 381 584	254 381 584
III. RESULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et amortissements réputés différés	Bénéfice (I - II)	30 026 516 042	29 662 230 712
	Déficit (II - I)		
RESULTAT FISCAL	BENEFICE	30 026 516 042	29 662 230 712
	DEFICIT (reportable en avant)		
	BENEFICE TAXABLE	30 026 516 042	29 662 230 712
	BIC dû	8 257 291 912	8 157 113 446
	IMFPIC PAYE	362 900 485	362 900 486
	Montant net du :	7 894 391 426	7 794 212 960
DIMUNITION CONSTATEE			100 178 466
Dotation non courante initialement constatée			IS 27,5%
		364 285 330	100 178 466

Comptes de résultat corrigés

TELMOB : COMPTE DE RESULTAT AU 31 12 2010(en millions de FCFA)

CHARGES		PRODUITS	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Achats de matières et fournitures consommés	2 473,9	Ventes de produits fabriqués	72 322,7
Consommation intermédiaires	28 924,6	Production stockée	78,5
Charges de personnel	1 512,6	Produits accessoires	68,0
Dotations aux amortissements	11 684,2	Autres produits	245,6
Charges financières	983,2	Valeur ajoutée	41 316,2
Charges HAO	920,2	Excédent Brut d'exploitation(E.B.E)	39 803,6
Impôt sur le résultat	8 157,1	Reprises de provisions	940,260
		Transferts de charges	183,4
		Résultat d'exploitation	29 243,0
		Produits financiers	41,6
		Résultat des activités ordinaires	28 301,4
		Produits HAO	
		Résultat HAO	-920,2
		Bénéfice net	19 224,0

Etats fusionnés : COMPTE DE RESULTAT AU 31 12 2010(en millions de FCFA)

CHARGES		PRODUITS	
Achats de marchandises	72,6	Ventes de marchandises	98,5
Achats de matières et fournitures consommés	4 850,5	Ventes de produits fabriqués	102 534,9
Consommation intermédiaires	41 083,5	Production stockée	546,4
Charges de personnel	12 677,9	Produits accessoires	296,4
Dotations aux amortissements	24 762,9	Autres produits	432,5
Charges financières	2 925,1	Valeur ajoutée	57 902,0
Charges HAO	1 188,8	Excédent Brut d'exploitation(E.B.E)	45 224,1
Impôt sur le résultat	8 413,3	Reprises de provisions	996,0
		Transferts de charges	1 218,8
		Résultat d'exploitation	22 675,9
		Produits financiers	547,5
		Résultat des activités ordinaires	20 298,3
		Produits HAO	411,9
		Résultat HAO	-776,9
		Bénéfice net	11 108,9

Abréviations & Sigles

ADSL	Asymetrie digital subscriber line
ARPU	Average Revenue Per User
ARCE	Autorité de Régulation des Communications Electroniques
BFR	Besoin En Fonds de Roulement
BIC / IS	Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial
BLR	Boucle Locale Radio
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	Chiffre d'affaires
CDMA	Code Division Multiple Acces
DAT	Dépôts A Termes
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
GPRS	Global Packed Radio Service
GSM	Global system mobil
HAO	Hors Activité Ordinaire
IFRS	International Financial reporting standard
Md (s)	Milliard(s)
MMS	Multimedia Messages Service
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
RH	Ressources humaines
SA	Société Anonyme
SFI	Société financière internationale
SI	Système d'information
SMS	Short message service
STM1	Synchronous Transfet Module 1
SYSOHADA	Système Comptable OHADA
TTC	Toutes taxes comprises
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VMS	Voice Mail System